Image not found or type unknown

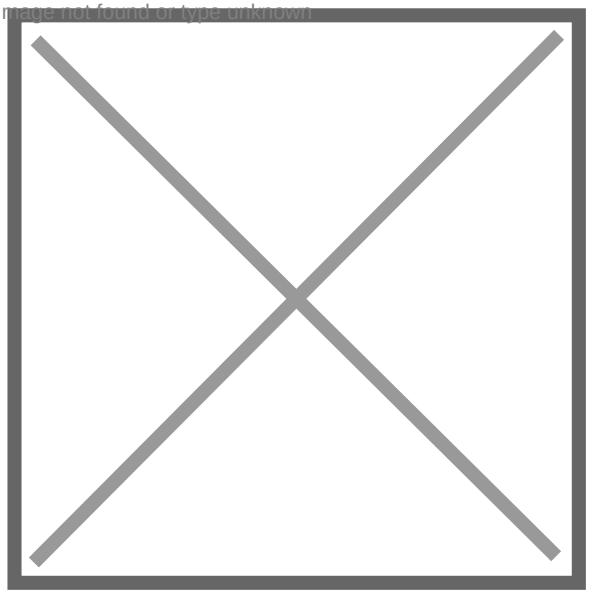

Propriété intellectuelle sur logiciel informatique

Par **MARIOTM**, le **09/12/2010** à **14:20**

Bonjour,
Bonjour,
Je suis informaticien.
De 1989 à 2001, j'ai fortement contribué au développement d'un logiciel comptable pour les Administrateurs de biens en tant que salarié d'une société informatique que j'ai quitté en 2002.
Cette société informatique a été rachetée et ce logiciel et encore utilisé par un certains nombres de cabinet immobilier. Le dirigeant de cette société ne va plus maintenir ce produit, il a un autre logiciel qu'il met en place.

Certains clients de cette société souhaitent garder l'ancien logiciel.
Si je re-développe les programmes mais en concervant la base de données (les fichiers informatiques telquel), pourrais je être poursuivi par la société informatique ?
merci d'avance pour votre retour.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés